

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 novembre 2013

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J, Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens, Albert A, Maqua J, Adam D,
Georges N, Coppe D, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Pérignon B, Directrice générale ff.

Excusé : Mr Mathieu J, Directeur général.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. du 05.11.2013.

Point 22 : le Président demande de modifier le vote comme suit : « par 11 oui et 5 abstentions ».

Point 5 : M.Gobert précise « certains montants proposés » au lieu de « les montants proposés ».

Par 16 oui et 1 abstention (Mme Lemmens), approuve le PV.

Fabriques d'Eglise

2. Avis sur le budget 2014 de la F.E. de Frahan et compte 2012 de Les Hayons.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ce budget dont le montant de l'intervention communale s'élève à 7.107,40 € et sur ce compte présentant un boni de 4.421,57 €.

Associations-intercommunales

3. Assemblée Générale ordinaire du 16.12.2013 de Sofilux : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

4. Assemblée Générale ordinaire du 17.12.2013 de Vivalia : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

S.R.I.- P.I.T.

5. Travaux PIT : dépassement de plus de 10 % du montant de l'estimation : approbation.

A l'unanimité, approuve ce dépassement, le marché étant attribué pour un montant de 152.295,52 € TVA C.

Conventions

6. BASE – renouvellement du bail – Côte d'Auclin.

A l'unanimité, renouvelle ce bail.

Règlement circulation routière

7. Règlement complémentaire de roulage avec création d'un effet de porte à Ucimont, Champ du Tu.

A l'unanimité, vote ce règlement.

Travaux

8. PPT : CSC pour la désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement de l'école communale de Bouillon.

A l'unanimité, vote ce CSC .

9. Travaux de réfection de la toiture de l'école de Mogimont : approbation du dépassement de plus de 10 % du montant de l'adjudication.

A l'unanimité, approuve ce dépassement relatif à l'avenant n° 1 pour un montant total de 3.238,75 € TVA C.

Transactions immobilières.

M.Gobert, conseiller communal, quitte la séance.

10. Vente d'une partie d'excédent de voirie à Mr Q.Debune, Route du Christ à Bouillon.

Par 15 oui et 1 abstention (M.Dachy), marque son accord sur cette vente pour le prix de 15 €/m². M.Dachy justifie son abstention par le fait que vu la situation géographique de l'excédent de voirie , le prix doit être revu à la baisse et propose une adaptation du coût en fonction des endroits.

M.Gobert, conseiller communal, rentre en séance.

Environnement

11. Cartographie de l'éolien en Wallonie soumise à enquête publique – répartition des zones favorables : avis.

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Istace, Adam, Gobert, Albert, Dachy, Mmes Maqua, Georges et Lemmens), émet un avis favorable sur la cartographie proposée. La minorité justifie son abstention par le fait qu'il ne faut pas seulement tenir compte de l'absence de site sur l'entité et que par esprit de solidarité pour les communes qui sont concernées, il ne faut pas seulement tenir compte des avantages mais aussi des inconvénients.

Point proposé en urgence :

12. A.G. des intercommunales Idélux, Idélux Projets Publics, Idélux Finances et AIVE :
approbation des points mis à l'ordre du jour accepte ce point en urgence.

Par 9 oui et 8 non (MM Istace, Adam, Gobert, Albert, Dachy, Mmes Maqua, Georges et Lemmens),

n'accepte pas de voter ce point en urgence (voir art.34 du R.O.I. DU Conseil Communal).

13. Intervention de M.Dachy : quid au niveau du barrage (bruit) + où les planches sont-elles entreposées ?

M.Poncelet donne les explications.

14. Intervention de M.Dachy : les riverains du chemin du tram s'interrogent sur la réfection de l'assiette après les travaux

M.Poncelet précise que l'assiette sera remise à niveau.

Il est 20 H 45. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 19 décembre 2013.

Par le Conseil :
Le Directeur général,

le Bourgmestre,